



### **Conditions d'admission**

- Satisfaire aux exigences de l'Article 4 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) [https://www.sracq.qc.ca/formation-continue/types-  
formations.aspx](https://www.sracq.qc.ca/formation-continue/types-formations.aspx) (ministère de l'Éducation du Québec)

### **Critères de sélection**

- Être détenteur du diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un bac général ou d'un diplôme de fin d'études (12<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> année).
- Avoir un intérêt marqué pour le monde de l'image et des communications.
- Aimer le cinéma, la vidéo, comme moyen de communication et moyen d'expression. Aimer voir des films, des vidéos et aimer en parler.
- Avoir une certaine facilité avec l'informatique.
- Aucune expérience en réalisation, aucune expérience en techniques de prise d'images ou en montage n'est exigée. Toutefois, des connaissances dans le domaine restent un atout.
- Se soumettre au processus de sélection : une entrevue et un test écrit (compte tenu de la distance et de la disponibilité du candidat, l'entrevue et le test écrit peuvent se faire à distance).

....